



Date de départ

1er janvier 1960.

Conditions d'attribution

Ce diplôme peut être obtenu par toute station possédant une licence officielle d'amateur, ainsi que les SWL dans les mêmes conditions.

Liste des DOM :

- * Martinique FM7,
- * Guadeloupe FG (inclus St-Martin et St-Barthélemy),
- * Guyane FY,
- * Réunion FR (inclus Glorieuse, Europa, Tromelin et Juan de Nova),
- * Saint-Pierre et Miquelon FP.

Liste des TOM :

- * Nouvelle Calédonie FP (inclus Île des Pins, Chesterfield, Huon et Loyauté),
- * Mayotte FH,
- * Wallis et Futuna FW,
- * Polynésie française FO (inclus Îles du Vent, Îles sous le Vent, Australes, Marquises, Gambier, Tuamotou et Clipperton).

Dans tous les cas, les QSL devront obligatoirement être présentées avec la demande et indiquer clairement le DOM et le TOM de la station contactée.

Diplôme des départements et territoires d'outre-mer

Écrit par F4GLJ

Jeudi, 21 Février 2019 01:00 - Mis à jour Vendredi, 09 Juillet 2021 11:13

PARTICIPATION AUX FRAIS : [Visualiser les tarifs des diplômes du REF ?](#)

(Tous les ans en début d'année sont publiés dans RADIO-REF les tarifs de tous les diplômes officiels du REF)

DIPLOME MANAGER :